

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, MM. Nicolas LIGNEAU, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mme Patricia HUET, M. Rudy PICHARD et Mme Laëtitia RAINOT VALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mmes Céline SAINT LO (pouvoir à Mme PINOS), Aurélie LACROIX (pouvoir à Mme HUET) et Emilie DAVIGNON (pouvoir à M. FURET)

M. **Laurent PIAUD** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

Ont été élus délégués : Mme Marie-Dominique PINOS, M. Pascal BULOIS, Mme Patricia HUET

Et délégués suppléants : M. Vincent NOUVELLON, Mme Laëtitia RAINOT VALLEE et M. Anthony FURET

Adhésion de la commune au service de suivi de l'efficacité énergétique des bâtiments publics promu par Energie Eure-et-Loir – *délibération n°20-58*

Le conseil municipal, à la majorité (14 POUR, 1 ABSTENTION)

DEMANDE à bénéficier du service de conseil en énergie promu par ENERGIE Eure-et-Loir (établissement d'un bilan énergétique global de l'ensemble du patrimoine bâti public communal, suivi énergétique de la commune ...)

ACCEPTE dans ce cadre le versement d'une cotisation annuelle à ENERGIE Eure-et-Loir d'un montant égal à **0,70 € par habitant,**

SOUHAITE une adhésion au service de conseil en énergie à compter du 1^{er} jour du mois suivant la date de la présente décision, **soit le 1^{er} août 2020**

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec ENERGIE Eure-et-Loir et la Communauté de communes du Grand Châteaudun.

Bail commercial dérogatoire – *délibération n°20-59*

Le conseil municipal décide de louer, à compter du 1^{er} septembre 2020, le bâtiment anciennement occupé par l'annexe de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun ; y sera exercée une activité « couture » (retouche couture, atelier création couture, vente créations décorations...)

La prochaine séance est fixée au lundi 24 août 2020 à 20 h 00

Séance levée à 19 h 00